

Modalités de concours

Article 1 : Organisation

La SA HLM de la ville d'Alençon et de l'Orne LE LOGIS FAMILIAL, situé au 21 rue de la Chaussée - BP 37 - 61002 ALENCON Cedex - Capital social de 465 291 €, agréé par arrêté ministériel du 24 février 1924 - N° Siret : 096 820 121 R.C.S. Alençon et la SA HLM SAGIM située au 19, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 38 - 61002 ALENCON Cedex - Capital social de 160 000 € - N° Siret : 096 220 033 R.C.S. Alençon

Organisent du 2 août 2021 au 31 octobre 2021, 18h00, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, «Concours Photo - Mon logement dans l'objectif» dans le cadre la journée internationale de la photographie.

A la suite de ce dépôt, un vote sera organisé du 2 novembre à 13h au 3 décembre 2021 à minuit pour sélectionner les 3 photos gagnantes du jeu concours «Mon logement dans l'objectif».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

- > Le jeu concours « Concours Photo Mon logement dans l'objectif » est désigné ci-après comme « le concours, le Jeu, le jeu-concours ».
- > Le Logis Familial-Sagim est désigné ci-après comme « la Société Organisatrice, l'Organisateur ».
- > Le participant du Jeu est désigné ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- > Le votant est désigné ci-après comme « le Votant ».
- > Les gagnants du concours sont désignés ci-après comme « les Gagnants ».

Des informations relatives au jeu concours seront diffusées sur le site internet www.unlogementdanslorne.fr

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert à l'ensemble des locataires de la Sagim et du Logis Familial. Pour participer, les candidats doivent photographier leur logement ou leur immeuble de l'extérieur. Cette photographie doit être obligatoirement dans le lieu de vie du candidat.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique ou majeure, ou mineure sous la tutelle d'un parent, résident en France métropolitaine.

Une seule participation est autorisée par personne physique.

En sont exclues, les personnes salariées des sociétés organisatrices citées dans l'article 1, leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'elles

En envoyant une photographie dont il est l'auteur, représentant son regard sur son logement, le Participant entre automatiquement dans le concours et s'engage à céder à l'Organisateur tous droits concernant cette photographie qui devient donc libre de droits

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution des éventuelles gratifications.

Article 3 - Modalités de participation

Le concours se déroule ainsi :

Phase de dépôt des photographies réalisées dans le cadre du concours «Mon logement dans l'objectif» du 2 août 2021 à 9h00 au 31 octobre 2021 à 18h par email à l'adresse suivante : concoursphoto@unlogementdanslorne.fr

- > Le Participant doit être locataire de l'une des sociétés Sagim ou Logis Familial.
- > Le Participant doit envoyer à l'Organisateur une photographie extérieure de son logement ou de son immeuble réalisée dans le lieu de sa résidence.
- > Une seule photographie par participant est acceptée.
- > Tout Participant adressant à l'Organisateur plus d'une photographie se verra automatiquement exclu du concours.
- > Tout Participant adressant à l'Organisateur une photographie comportant le visage d'une ou plusieurs personnes sera exclu du concours.
- > Le Participant devra accompagner sa photographie de son nom, prénom, date de naissance et adresse de résidence, numéro de téléphone et/ou adresse email.

Phase de sélection de la photographie : 2 novembre 2021 à 10h au Logis Familial - 21 Rue de la Chaussée - BP 37- 61002 Alençon Cedex Tel : 02 33 82 34 00 - www.unlogementdanslorne.fr

- Un jury composé de salariés de la Sagim-Logis Familial examinera l'ensemble des photographies reçues et présélectionnera 10 photographies.

Phase de vote du public : du 2 novembre 2021 à 13h au 3 décembre 2021 à minuit.

- > Le Votant se connecte sur <https://www.unlogementdanslorne.fr> (actualité « Concours Photo - Mon logement dans l'objectif ») et vote pour sa photographie favorite.
- > La sélection des gagnants se fera parmi l'ensemble des Participants dont les candidatures répondront aux critères de sélection et dont les photographies auront recueilli le plus grand nombre de votes. Clôture des votes : vendredi 3 décembre 2021 à minuit.
- > Annonce du gagnant : le mardi 7 décembre 2021.
- > Les photographies gagnantes seront affichées dans un post : Gagnants concours photo - « Mon logement dans l'objectif » lors de l'annonce des gagnants.

Article 4 - Désignation du gagnant

- > Les Gagnants seront les 3 Participants dont les photographies auront recueillies le plus grand nombre de votes sur la page <https://www.unlogementdanslorne.fr> à la date du vendredi 3 décembre 2021 à minuit.
- > Les Gagnants seront contactés par téléphone et par email dans les 48h suivant le résultat des votes, lui confirmant son gain, les lots énoncés dans l'article 5 et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à Logis Familial > 21 Rue de la Chaussée - BP 37- 61002 Alençon Cedex Tel : 02 33 82 34 00 www.unlogementdanslorne.fr à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par le Logis Familial.
- > Du fait de l'acceptation de son prix, les Gagnants autorisent l'utilisation de leur nom, prénom pour la publication des résultats pour une durée indéterminée, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Article 5 - Dotation et attribution des lots

Les dotations sont réparties comme suit :

- Lot n° 1 : Une GOPRO de marque HERO7 Silver d'une valeur TTC de 209,90 € avec accessoires.
- Lot n° 2 : Une imprimante photo Qx10 de marque Canon d'une valeur TTC de 149,99 €.
- Lot n° 3 : Un appareil photode marque Polaroid OneStep Plus d'une valeur TTC de 129,00 €.

Les lots sont offerts par le Logis Familial et la Sagim et constitue en ce sens une « dotation ». Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les organisateurs se réservent la possibilité, en cas de circonstances indépendantes de leur volonté, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Les noms des Gagnants seront publiés directement sur notre site internet www.unlogementdanslorne.fr et les Gagnants seront avertis par téléphone et par email. Si les informations communiquées par les Participants sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défaillances techniques quant à cette notification électronique de gain.

Les lots n° 1, n° 2, n° 3 seront remis aux gagnants au 21 rue de la chaussée à Alençon (siège du Logis Familial) où ils pourront être retirés à cette même adresse après vérification des coordonnées indiqués sur la photographie.

Les lots 1, 2, 3 devront être retirés avant le 31 décembre 2021.

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs du jeu à publier leur nom, prénom, adresse, et à les utiliser dans leurs supports de communication.

Article 7 - Identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 8 - Loi informatiques et libertés

Les informations sollicitées pour la participation, au concours «Mon logement dans l'objectif» du 2 août 2021 au 31 octobre 2021 à 18h00 sont obligatoires pour gérer toute participation au Jeu par la Société Organisatrice. Les informations recueillies pourront faire l'objet d'un traitement informatique et être utilisées par la Société Organisatrice et par ses partenaires pour la publication des résultats du Jeu, à des fins statistiques et pour des actions commerciales.

Les participants sont informés également qu'en cas de gain, des photos des gagnants seront prises avec les organisateurs, par ces derniers et par les services de presse, avec une diffusion dans les journaux locaux et dans les supports de communication propres aux deux sociétés organisatrices.

Article 9 :

La participation à ce jeu entraîne, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 10 :

Au titre de la loi Informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles vous concernant, fournies aux organisateurs, en écrivant à leurs sièges mentionnés à l'article 1.

Article 11 :

Le présent règlement sera accessible sur notre site internet www.unlogementdanslorne.fr pendant toute la durée du jeu.

Article 12 :

Le règlement complet de cette opération sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : LOGIS FAMILIAL « Jeu Concours » 21 rue de la Chaussée - BP 37 - 61002 ALENCON Cedex - Remboursement du timbre, de la demande, au tarif postal lent en vigueur, sur demande.

Article 13 : Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.